

Dans les Ehpad : Refusons des conditions de travail discount

Une fois encore, et c'est une fois de trop, nous constatons que l'Etat n'écoute pas et n'entend pas les revendications indispensables et légitimes des salariés dans les Ehpad. Les pouvoirs publics font la sourde oreille, qu'à cela ne tienne, nous ferons les fortes têtes. Pour cette raison le personnel des Ehpad est en grève ce 15 mars 2018.

La santé comme le social sont les parents pauvres d'un système économique qui, quoi qu'il en dise, se désintéresse de la dignité humaine.

Pour qualifier la dégradation de nos conditions de travail, combien de fois avons nous entendu prononcer les mots : *burn-out*, pénibilité, épuisement moral, mépris, non reconnaissance, etc ...

Ces souffrances psychiques engendrent des douleurs physiques.

Et par conséquent, les coupes budgétaires qui induisent des restrictions en moyens, en matériel et en personnel impactent directement la qualité de la prise en charge des résidents et des résidentes.

Vos/nos parents, vos/nos grands-parents méritent de poursuivre et de finir leur existence dans les meilleures conditions possibles et dans le respect qui leur est dû.

On nous ressasse sans cesse les mots : "dignité", "bienveillance", "bienveillance", "éthique"... Nous aimerions qu'enfin toutes ces formules s'incarnent dans la réalité !

Alors, aujourd'hui, partout en France, nous faisons grève pour exiger des pouvoirs publics et de l'Etat tous les moyens indispensables pour ne pas devenir malgré nous des maltraitants. Parents, familles de résidents nous vous invitons à nous rejoindre et à vous montrer solidaires de ce mouvement de grève.

Tous ensemble, nous pouvons tout changer.

OBJECTIF : 15 mars 2018, il est temps que l'Etat entende la nécessité de :

- **Mettre en place un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie.**
- **Pérenniser le financement de l'aide à domicile, abroger les dispositions législatives baissant les dotations des établissements et maintenir de tous les effectifs**
- **Augmenter le temps passé auprès des personnes âgées à domicile et appliquer le ratio d'un personnel pour une personne accompagnée en établissement (prévu par le Plan Solidarité Grand Age de 2006)**
- **Revaloriser les salaires, améliorer les carrières et les conditions de travail des personnels à domicile et en établissement dans le cadre du statut et des Conventions Collectives Nationales.**

Les personnels en grève de l'EHPAD Notre Dame De Boulogne

IPNS